



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/47/616
10 novembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session
Point 33 de l'ordre du jour

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

Rapport de la Commission politique spéciale

Rapporteur : M. Yuriy SHEVCHENKO (Ukraine)

1. Dans une lettre datée du 18 septembre 1992 (A/SPC/47/1), le Président de l'Assemblée générale a informé le Président de la Commission politique spéciale que l'Assemblée, à sa 3e séance plénière, le 18 septembre, avait décidé sur la recommandation du Bureau, d'examiner directement en séance plénière le point intitulé "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain" et que les organisations et personnes portant un intérêt particulier à cette question seraient autorisées à se faire entendre par la Commission politique spéciale.
2. Conformément à la décision susmentionnée de l'Assemblée générale, la Commission politique spéciale a décidé, à sa 2e séance, le 9 octobre 1992 qu'elle consacrerait deux séances à ces auditions le 6 novembre, que les organisations et personnes souhaitant se faire entendre par la Commission devraient présenter par écrit leur demande au Président au plus tard le 22 octobre et que les communications contenant les demandes d'audition seraient distribuées comme documents de la Commission qui les étudierait à une séance ultérieure avant les auditions.
3. A sa 8e séance le 30 octobre, la Commission a étudié et approuvé neuf demandes d'audition figurant dans les documents A/SPC/47/L.4 et Add.1 à 8 et a décidé, compte tenu du nombre des demandes reçues, de tenir une séance le 6 novembre.
4. A sa 13e séance, le 6 novembre, conformément à la décision qu'elle avait prise à sa 8e séance, la Commission a entendu les sept personnes ci-après :

M. S. E. M. Pheko du Pan Africanist Congress of Azania;

M. Dennis W. Frado du Lutheran Office for World Community;

Mme Donna Katzin de l'Interfaith Center on Corporate Responsibility;

Mme Vinie Burrows du Sous-Comité de l'Afrique australe du Comité des organisations non gouvernementales pour les droits de l'homme;

Mme Beatrice von Roemer de la Confédération internationale des syndicats libres;

M. Dennis Brutus du South African Non-Racial Olympic Committee (SAN-ROC);

M. Tebogo Mafole de l'African National Congress of South Africa.

5. Les interventions sont reproduites dans les comptes rendus sténographiques de la 13e séance de la Commission (A/SPC/47/PV.13).

6. A sa 13e séance, la Commission a décidé de présenter un rapport à l'Assemblée générale.
